

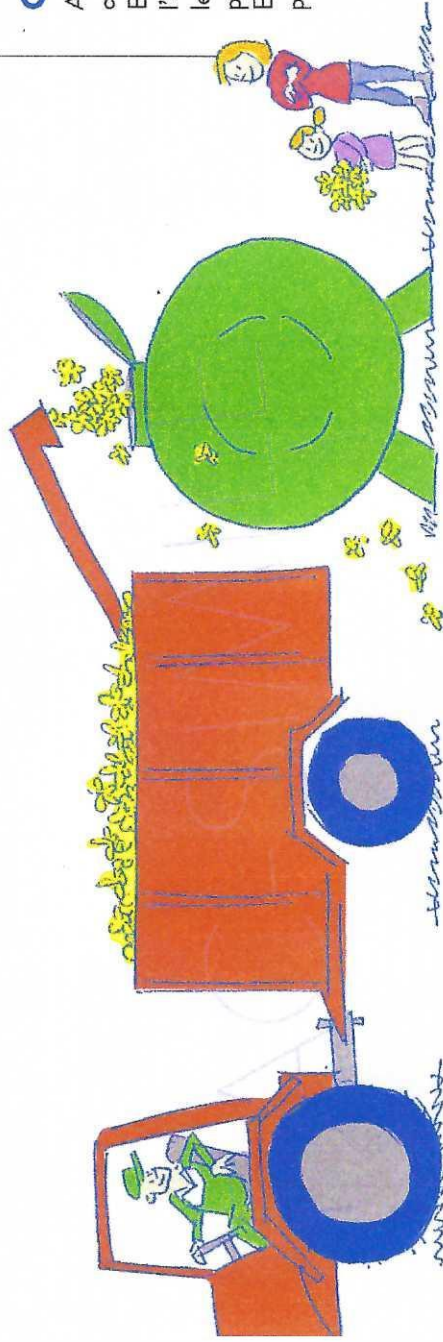
# Le biofouil, l'énergie des territoires.



Depuis plusieurs années, la profession des distributeurs d'énergies hors réseaux travaille, en collaboration avec les agriculteurs, à l'élaboration d'une nouvelle énergie de chauffage liquide, stockable et renouvelable : le **biofouil**.

## De quoi le biofouil est-il composé ?

Il s'agit de fouil domestique auquel est ajoutée une part d'énergie renouvelable : de l'ester méthylique de colza (EMC). La part d'EMC dans le biofouil est amenée à augmenter petit à petit dans le temps, jusqu'à atteindre 100% d'ici 2040.



## Pourquoi mettre du colza dans le fouil domestique ?

Le colza est cultivé en France, au cœur de nos territoires. C'est une plante disponible en quantité suffisante, sans concurrence avec l'alimentation humaine. Le dérivé estérifié du colza, l'EMC, a une bonne tenue au froid et une bonne stabilité au stockage, c'est pourquoi il est idéal pour le biofouil. Mais surtout, il présente un gros potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au fouil ordinaire. Enfin, il faut savoir qu'en produisant de l'huile à partir de la graine de colza, on produit également de la protéine végétale, qui permet de nourrir les animaux d'élevage en diminuant notre recours aux importations (de soja notamment).

## Pourquoi utiliser du biofouil à la place du fouil domestique ?

L'utilisation du biofouil permet de réduire l'empreinte carbone planétaire de son chauffage domestique. En outre, cela permet d'utiliser une ressource nationale sans nécessité d'avoir à changer son mode de chauffage, en continuant de bénéficier d'une énergie stockable procurant un chauffage agréable et confortable.

## Où peut-on trouver du biofouil ?

Aujourd'hui, des premiers produits contenant 5% d'ester méthylique de colza (dits « F5 ») sont disponibles, selon les régions. En 2022, du biofouil « F30 » (30% de colza) arrivera sur le marché pour l'alimentation des chaudières biocompatibles neuves. Vous pourriez, si vous le souhaitez, équiper votre chaudière d'un brûleur biocompatible « F30 » pour utiliser du biofouil correspondant. En 2024, le biofouil « F10 », compatible avec toutes les chaudières, pourrait être généralisé sur le marché.